



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de l'Île d'Orléans
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) le rôle général de perception pour l'année 2023 est maintenant complété et déposé à mon bureau situé à la Mairie de la Municipalité, situé au **3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** ;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception à la Mairie de la Municipalité, située au 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Avis donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce vingt quatrième jour de janvier deux mille vingt-trois.


Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

